

## **Quelles sont les aides financières pour le BAFA ?**

### **La Caisse d'Allocations Familiales**

Pour les stagiaires résidants en Saône et Loire, il existe une aide à la formation BAFA, sans condition d'âge ni de ressources, que l'on soit allocataire de la CAF ou pas. L'aide globale versée au stagiaire à l'issue de la formation s'élève à 400 euros.

### **Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire - CAF**

177 rue de Paris - 71024 MACON Cedex 09

Tél. : 0 810 25 71 10

Site Internet : [www.saoneetloire.caf.fr](http://www.saoneetloire.caf.fr)

Pour les autres départements, renseignez-vous auprès de votre CAF.

### **Pôle Emploi**

Financements proposés aux demandeurs d'emploi sous certaines conditions très strictes, car le BAFA et le BAFD ne sont pas considérés comme des diplômes professionnels.

### **Les bourses Jeunesse et Sports**

Une aide au financement sous certaines conditions. Se renseigner auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Saône-et-Loire.

### **La Mutualité Sociale Agricole**

Une aide pour les allocataires MSA Actifs agricoles ou parent affilié maladie.

Conditions : être domicilié en Bourgogne, avoir moins de 26 ans, être actif agricole ou avoir ses parents affiliés à la MSA. Pas de condition de ressources.

Se renseigner auprès de votre conseiller MSA.

### **Mutualité sociale agricole de Bourgogne - MSA**

14 rue Félix Trutat - 21046 DIJON cedex

Tél. : 09 69 36 20 50

E-mail : [contact@bourgogne.msa.fr](mailto:contact@bourgogne.msa.fr)

Site Internet : [www.msa-bourgogne.fr](http://www.msa-bourgogne.fr)

### **La Mission Locale**

Une aide au financement peut être proposée aux personnes inscrites à la Mission Locale. Se renseigner auprès de votre conseiller Mission Locale.

### **Comités d'entreprise (CE)**

Dans certains cas, votre CE peut contribuer au financement. Se renseigner directement auprès du CE de votre entreprise.